

Nouvelles prestations de sécurisation fiscale de votre structure soumise à l'impôt sur les sociétés

En **2025**, l'**AGANOT** lance **2 prestations distinctes** pour sécuriser la déclaration fiscale de votre **structure soumise à l'IS**, **intégralement déductibles** de vos revenus professionnels !

Offre STANDARD = Client structure IS

Bénéficiez des mêmes contrôles approfondis de la déclaration fiscale de votre structure à l'IS (déclaration n° 2065) que pour votre déclaration personnelle n° 2035.

Un seul document à nous fournir : la déclaration n° 2065 au format edi via notre extranet ou par votre cabinet comptable.

À réception, nous effectuons un contrôle formel puis un contrôle approfondi, avec à l'issue la délivrance d'un compte rendu de mission auprès de la DGFIP.

Nos remarques sont purement informatives, et toute modification reste à votre discrétion.

De plus, **un dossier de gestion spécial pour les structures soumises à l'IS est également inclus.**

Tarif exercice 2025 : 195 € HT par associé(e). Facturation globale à la structure.

Pour toute souscription de la formule STANDARD pour 2025, nous vous offrons cette prestation pour 2024.

Statut: Client non soumis aux missions légales, exempté de toutes les contraintes liées au statut d'adhérent (complétez notre [formulaire en ligne](#) pour recevoir le contrat).

Offre PREMIUM = Examen de Conformité Fiscale (ECF)

Optez pour un examen particulièrement approfondi de votre déclaration fiscale et de votre comptabilité pour 2024.

L'ECF couvre les 10 points fiscaux les plus vérifiés par l'administration fiscale, vous garantissant un label de régularité vis-à-vis des autorités fiscales (Initié dans le cadre de la Loi ESSOC).

Depuis 2024, la DGFIP intègre l'ECF dans ses paramètres de programmation des contrôles fiscaux.

À l'issue de cet examen, un **compte rendu de mission spécifique** (cerfa n° 3030 SD), détaillant les **10 points de contrôle**, est transmis à la DGFIP, **réduisant le risque de contrôle fiscal** et augmentant la confiance de l'administration fiscale envers votre Office.

Tarif: 1 100 € HT pour une structure avec un seul associé, ou 1 500 € HT pour une structure avec plusieurs associés (cf. contrat ECF).

Statut : Client non soumis aux missions légales, exempté de toutes les contraintes liées au statut d'adhérent. Vous aurez à nous adresser votre déclaration n° 2065 au format edi, le fichier FEC issu de votre comptabilité, ainsi que des pièces comptables

Le fait d'y recourir diminue le risque de contrôle fiscal et augmente la confiance de l'Administration Fiscale envers votre Office !